

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code de la Voirie Routière ;
- VU le Code de la Route et notamment ses articles R 44 et R 25 ;
- VU l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 approuvant la huitième partie du livre 1 de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (signalisation temporaire) ;

Considérant que par mesure de sécurité, il est nécessaire de réglementer le stationnement et la circulation du 13/02/2023 au 28/02/2023 inclus, sur les VC 66, 65 39, 9, 40, 41 et 42 de la commune de Ploubezre, aux abords et au droit du chantier, pendant les travaux d'abattage et d'élagage,

ARRETE -

ARTICLE 1 – A compter du 13 /02/2023 et jusqu'au 28/02/2023 inclus, de 9h00 le lundi 13/02 au mardi 28/02 à 18 heures, la circulation des véhicules sur les voies suivantes :

- VC 66 menant à Kérizellan
- VC 65 menant de la route de Kérauzern à Route de Tonquédec
- VC 39 menant à Kermin
- VC 9 menant à kerfons, Convenant Yvon Marzin
- VC 40 menant à Convenant Le Flem
- VC 41 menant à Le Run
- VC 42 menant à Pen Crec'h

est soumise aux prescriptions suivantes :

- Le stationnement de toutes catégories de véhicules hors véhicules de travaux sera interdit de 8h00 à 18h00 sur la zone de chantier ;
- La chaussée sera barrée à la circulation ;
- Une pré-signalisation sera mise en place afin de matérialiser les prescriptions ci-dessus.

L'accès aux riverains sera autorisé, sous réserve de la compatibilité de cet accès avec la sécurité.

ARTICLE 2 – La signalisation réglementaire matérialisant l'article 1 sera mise en place par la commune. Elle sera maintenue pendant toute la durée des travaux.

ARTICLE 3 - Le présent arrêté est susceptible de recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes - 3 Contour de la motte - CS 44416 - 35044 Rennes cedex dans un délais de deux mois à compter de sa publication ;

ARTICLE 4 – Ampliation du présent arrêté sera adressée à

- Monsieur le Commandant des sapeurs pompiers de Lannion ;
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie ;
- Services Techniques de la commune de PLOUBEZRE.

Fait à Ploubezre
Le 10 février 2023
Le Maire,
Brigitte GOURHANT



POUR LE MAIRE EMPECHE

L'Adjoint Délégué

Lele K. GAGANE